

Article 1^{er} : GENERALITES

La Coupe du Morbihan V4+ est une compétition vétérans de plus de 50 ans qui oppose tous les clubs du département, affiliés à la FFBAD.

La coupe du Morbihan V4+ a pour objet de faire s'affronter tous les vétérans de plus de 50 ans, quelque soit leur niveau dans une unique compétition à élimination directe, avec entrée des clubs par tirage au sort intégral par secteur géographique, afin de déterminer un club " champion du Morbihan V4+".

Une première phase séparée en deux zones géographiques permettra de déterminer le club finaliste qui affrontera en finale le club de l'autre zone géographique pour le titre.

Article 2 : COMPOSITION DES EQUIPES

Les équipes doivent être composées de joueurs **licenciés**, à partir de la catégorie vétérans 4 et plus.

Pour disputer une rencontre une équipe doit être composée au minimum de 2 hommes et 1 dame.

L'association de deux clubs est autorisée, à partir du moment où ils ne peuvent pas composer une équipe.

Au cours de la même saison, nonobstant les dispositions du règlement des mutations, un joueur ne peut représenter deux équipes différentes.

Article 3 : QUALIFICATION DES JOUEURS

Tout joueur participant à une journée de la Coupe du Morbihan V4+ doit être en règle, à savoir :

- être licencié dans le club engagé ou club associé.
- être autorisé à jouer en compétition.

Aucune limitation en nombre de joueurs mutés ou étrangers n'est prévue.

Article 4 : HIERARCHIE DES JOUEURS

La hiérarchie des joueurs en double mixte est établie par ordre de priorité selon le classement CPPH valable à la date de la rencontre.

Chaque joueur peut jouer au maximum 2 matches. Les hommes dans deux disciplines différentes, les dames peuvent jouer les deux doubles mixtes.

Article 5 : DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

L'équipe hôte est responsable de l'organisation sportive.

Les matches se déroulent en **volants plume homologués par la FFBAD** à charge des joueurs.

Avant chaque rencontre les capitaines doivent se remettre mutuellement **une feuille de présence** comportant les noms et classements en cours des joueurs présents.

Chacun des capitaines remplit alors une **feuille de composition**, sur laquelle n'apparaissent que des joueurs mentionnés dans la feuille de présence.

Les capitaines confrontent alors leur composition d'équipe, et démarre les matches dans un ordre convenu d'un commun accord.

La rencontre se déroule en 3 matches: **1 double homme et 2 doubles mixtes.**

Lieu de la rencontre : la commission interclubs procède à un tirage au sort. L'équipe tirée en premier reçoit. Si le club est dans l'impossibilité de recevoir il peut proposer à son adversaire de recevoir.

Date de la rencontre : Dès parution du tirage au sort, l'équipe qui reçoit prend contact avec l'équipe qui se déplace afin de proposer deux dates minimums d'envisageable pour la rencontre et en informer la commission interclubs (CDI56).

La rencontre doit avoir lieu avant la date limite fixée par le calendrier.

En cas de désaccord des deux équipes sur la date de la rencontre la décision sera prise par la commission Interclubs56.

Article 6 : CALENDRIER 2025-2026

1^{er} tour : 8^e de finale par secteur géographique

Résultats à remettre à la commission avant **le 19 décembre 2025.**

2^e tour : 1 / 4 de finale par secteur géographique.

Résultats à remettre à la commission avant **le 31 janvier 2026.**

3^e tour : 1 / 2 finale par secteur géographique

Résultats à remettre à la commission avant **le 07 mars 2026**.

4^e tour : Finale par secteur géographique

Résultats à remettre à la commission avant **le 04 avril 2026**.

Finale: La finale sera organisée avant le 8 mai **2026** par le Comité56 sur un lieu choisi par la commission ICD56 en lien avec les deux clubs finalistes.

Engagement des équipes

Toute équipe ne souhaitant pas jouer la coupe du Morbihan V4+ déclarera forfait à son entrée en lice et verra son adversaire se qualifier automatiquement.

Secteurs géographiques

Zone Ouest : Auray, Baud, Brech, Gourin, Guidel, Kervignac, Lanester, Lorient, Moréac, Noyal-Pontivy, Ploemeur, Pluvigner, Pontivy.

Zone Est : Caden, Colpo, Elven, Grand-Champ, Guer, Meucon, Muzillac, Ploërmel, Plougoumelen, Questembert, Saint-Avé, Saint-Nolff, Sarzeau, Theix-Noyalo, Vannes, Plaudren

Article 7 : FORFAIT SUR UN MATCH

Tout match forfait sera comptabilisé comme une défaite.

En cas de forfaits de joueurs, les matchs non joués sont ceux hiérarchiquement inférieur (ex : un forfait en double mixte se fera sur le deuxième mixte).

Sont considérés comme perdus par forfait : un match non joué, un match joué par un joueur non qualifié (art 3), un match décalé suite à une erreur de hiérarchie (ex : DMx2 si les DMx1 et 2 sont inversés).

Article 8 : COMMUNICATION DES RESULTATS

Le club qui reçoit la rencontre doit communiquer les résultats à la commission interclubs.

Article 9 : RECLAMATIONS SANCTIONS ET RECOURS

Le club qui souhaite porter réclamation doit le notifier sur la feuille de résultat et porter réclamation sous 7 jours après la date de la rencontre. La CDI statuera sur la réclamation. Un recours pourra être porté par le président du club, suite à la décision, 7 jours maximum après celle-ci. Le comité directeur du COMITE56 sera alors saisi pour statuer.

La CDI est habilitée à prendre toute sanction à l'encontre d'une équipe, suite ou non à une réclamation.

Article 10 : GESTION DE LA COUPE DU MORBIHAN V4+

Logiciel utilisé BADNETV5.

La gestion de la Coupe du Morbihan V4+ est confiée à la commission départementale Interclubs :

Référent Coupe : Nathan Le Meillour

contact@badminton56.fr